

Contrairement à cette loi, monsieur, le rapport Brundtland dit qu'il faut au contraire des normes nationales rigoureuses appliquées sur tout le territoire. A mon avis, le Canada a désespérément besoin de telles normes et cela confirme le genre de fédéralisme qui s'effrite graduellement à chaque négociation.

Je termine en disant que le secrétaire parlementaire a prétendu aujourd'hui que cette loi était la plus sévère qu'il ait jamais vue. Voici ce qu'en pense Doug Hunter du *Financial Post*:

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, présentée au Parlement le 26 juin, adopte un ton sévère en prévoyant des amendes d'un million de dollars par jour contre les pollueurs et des peines de prison contre les dirigeants des sociétés délinquantes. Les PDG ne prendront probablement pas le chemin de la prison les boulets aux pieds, cependant, à moins que leur pollution ne s'accompagne d'infractions aussi graves que la fraude, l'obstruction au travail des inspecteurs ou la mort d'innocentes victimes.

Les écologistes reprochent à la loi de ne pas établir de normes générales nationales, notamment en matière de qualité de l'eau.

«C'est un gruyère avec moins de trous», déclare Me Toby Vigod, avocat et directeur de séminaire de l'Association canadienne du droit de l'environnement. «Si j'étais un industriel, je ne serais pas particulièrement inquiet. Cela n'aura pas d'incidence sur les affaires courantes.»

**Le président suppléant (M. Paproski):** Questions et observations.

**Mme Browes:** Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots en réponse à ce que le député a dit au sujet du projet de loi C-74. Il a mentionné le rapport Brundtland. Ce rapport a été élaboré par un comité présidé par le premier ministre Brundtland de Norvège. Nous en avons été très satisfaits. La Chambre y a en effet souscrit à l'unanimité il y a quelques mois.

Le ministre a formé un groupe de travail des ministres de l'Environnement qui se sont réunis pas plus tard que ces deux derniers jours à Québec. Ce groupe de travail a été institué cinq mois après que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement eut lancé l'avertissement que les problèmes écologiques sur notre planète atteignaient des niveaux critiques. Notre groupe de travail devait préparer une réponse au rapport où il traite de la façon dont le monde devra prendre en considération les problèmes de l'environnement. J'aimerais citer un passage d'un article paru hier dans le *Globe and Mail*:

M. MacNeill, le secrétaire général de la commission Brundtland, a déclaré qu'aucun pays n'avait été aussi loin que le Canada pour donner suite aux recommandations de la commission internationale.

De par le monde, on reconnaît notre contribution exceptionnelle dans ce domaine. Voyons de plus près ce que nous avons accompli au chapitre des programmes de réduction des pluies acides dont a parlé le député. Nous avons fait des progrès exceptionnels à ce titre. Nous avons conclu des ententes visant à faire réduire les émissions d'anhydride sulfureux. Nous mettons de l'ordre dans nos affaires. Nous poursuivons en ce moment des négociations passablement difficiles avec les États-Unis, mais nous avons entendu dans cette enceinte le président des États-Unis préconiser la conclusion d'un accord à ce sujet. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons conclu à Montréal le protocole sur l'ozone. Le ministre de l'Environnement a agi en véritable chef de file en nous obtenant ce protocole. Nous avons prescrit des normes régissant les émissions de gaz d'échappement, lesquelles aboutiront à la

disparition progressive de l'essence ordinaire. En fait, les exemples sont nombreux, qui témoignent des grands exploits de notre gouvernement au chapitre de l'assainissement de l'environnement.

Le projet de loi C-74 en est un autre exemple. Nous examinons et contrôlons les produits chimiques qui sont mis sur le marché, et nous préparons des listes de priorité et rendons la législation rigoureuse en y prévoyant des sanctions pour les pollueurs de l'environnement. Je pense que nous avons tout lieu de féliciter le gouvernement de son excellent travail à cet égard.

**M. Penner:** Monsieur le Président, vous savez tout autant que moi qu'il existe une différence énorme entre le fait de charger un groupe de travail d'étudier un rapport aussi important, utile et pertinent que le rapport Brundtland, et le fait de donner suite à des recommandations. Or dans le rapport Brundtland, on recommande entre autres que les pays se dotent d'une autorité centrale qui serait chargée du contrôle de la pollution. En décentralisant les mesures législatives, le contrôle et l'autorité en matière de pollution, on réduit d'autant les possibilités d'obtenir dans le domaine une loi et des mesures efficaces. C'est l'un des thèmes du rapport Brundtland.

Lorsque le gouvernement nous dira qu'il a accepté ce rapport et qu'il va prendre ses responsabilités au sérieux, que nous allons avoir une loi efficace sur la protection de l'environnement, alors nous lui accorderons toute notre attention. Cependant, lorsque le secrétaire parlementaire parle de créer un autre groupe de travail, nous, de ce côté-ci de la Chambre, restons assez sceptiques.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

● (1250)

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, vous avez demandé si la Chambre était prête à se prononcer. Ce n'est certainement pas le cas pour nous de ce côté-ci de la Chambre. Je suis un peu surpris que les ministériels n'aient pas saisi cette occasion pour participer au débat et qu'ils ne se préoccupent pas suffisamment des questions de l'environnement pour discuter en détail des programmes que le gouvernement a choisi d'adopter.

Ils ont réagi d'une façon très négative aux critiques formulées par mon collègue assis à ma droite. Ils se sont mis sur la défensive lorsqu'il a souligné les lacunes du projet de loi à l'étude. Ils ont répondu à ces critiques par une question qui a duré une minute. J'aurais apprécié une réponse beaucoup plus approfondie et complète et le débat détaillé et en profondeur qui s'impose.

A la Chambre, l'opposition siège d'un côté et le gouvernement de l'autre, ce qui encourage le système de débats contradictoires qui présente des avantages. Cependant, en dehors de l'opposition qui critique le gouvernement et ce dernier qui proclame ses propres mérites, nous avons besoin d'un débat complet et approfondi sur les questions de l'environnement. J'invite les ministériels à participer au débat, à communiquer au public la prise de position à laquelle, le cas échéant, ils sont arrivés sur les questions de l'environnement.